

APOSTOLAT DE LA PRIERE

Intention générale pour le mois de juin 1908,
approuvée et bénie par Pie X

LA DEVOTION AU SACRÉ-CŒUR

PRIÈRE QUOTIDIENNE PENDANT CE MOIS

Divin Cœur de Jésus, je vous offre, par le Cœur immaculé de Marie, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes les intentions pour lesquelles vous vous immolez continuellement sur l'autel. Je vous les offre, en particulier, pour que le règne du Sacré-Cœur s'établisse dans tout l'univers.

Résolution apostolique : Pratiquer et propager la dévotion au Sacré-Cœur.

LE MOIS DU SACRÉ-CŒUR



OS lecteurs connaissent les faveurs extraordinaires accordées par Pie X à la célébration solennelle du mois du Sacré-Cœur.

Que faut-il entendre par *célébration solennelle* ?

Le directeur du *Messenger Canadien du Sacré-Cœur* nous prie de publier la communication suivante, venant de source autorisée, arrivée trop tard pour être insérée dans le *Messenger* de juin. Elle répond clairement à la question posée plus haut et à d'autres difficultés que MM. les curés ou MM. les aumôniers ont pu se faire à la lecture du décret du 8 août 1906.

« Répondant à une nouvelle demande du *Grand Apostolat du Mois du Sacré-Cœur*, le Saint-Père, par un nouveau document du 26 janvier 1908, a déterminé et ordonné :

a) Que la solennité nécessaire pour jouir des grandes grâces accordées pour le mois du Sacré-Cœur, doit consister dans la prédication quotidienne, ou, du moins (mais dans le seul cas où la prédication quotidienne serait tout-à-fait impossible) dans la prédication de huit jours en forme d'exercices spirituels ;

b) Que l'indulgence Plénières *Toties Quoties*, accordée pour la clôture du mois, doit, pour obtenir l'uniformité et un plus grand concours de fidèles, être fixée au dernier Dimanche de juin ;